



Zoning By-law Amendment and Site Plan Proposal Summary

File Number: D02-02-14-0029 and D07-12-14-0044

Date: March 27, 2014

Applicant/Agent: David Mailing Architect Associates Inc.
Address: 57 Kyle Avenue, Ottawa ON, K2S 1G9

Owner: 795144 Ontario inc.
Address: 140 Stonehome Crescent,
Almonte ON, K0A 1A0

Phone: 613-836-4040

Phone : 613-223-5250

Site Location:

The subject site, municipally addressed as 1575 Diamondview Road, is an approximately 46 000 square metre parcel of land and is located on the south west corner of March Road and Diamondview Road, east of Highway 417, in Ward 5.

Description of Site and Surroundings:

The subject site is currently vacant and surrounded by other vacant lands and agricultural uses. Residential uses are located south of the site on Diamondview Road, and the Carp Airport is located to the east.

Details of Requested Zoning By-law Amendment Proposal:

The subject site is currently zoned Rural Commercial, Subzone 5, Exception 227r, Schedule 11r, Holding zone (RC5[227r] S11r-h). The applicant is proposing to rezone the property to Rural Commercial Subzone 5 (RC5), in order to permit the construction and operation of a heavy equipment and vehicle sales facility which would also include the rental and servicing of the vehicles. Included in this request is the lifting of the existing schedule which specifies the current height restrictions, and the lifting of the holding zone. The proposed maximum height limit is 11 metres as per the RC5 zoning provisions. Additional zoning amendments may be identified through the review of this application.

Details of Proposed Site Plan:

The proposed development features a 1-storey building, approximate 1800 square metres in gross floor area. The site will have vehicular access from Diamondview Road, parking for 28 cars, and a loading area located at the rear of the proposed building. A future storage shed is also proposed and will have a gross floor area of 1865 square metres. Private servicing will be utilized.

Related Planning Applications:

n/a

Approval Timelines & Authority:

The “On Time Decision Date”, i.e. the target date the Zoning By-law amendment application will be considered by the City’s Agriculture and Rural Affairs Committee, is **July 3, 2014**.

Further Information:

To obtain further information relating to this proposal, e.g., plans, studies and assessments, go to Ottawa.ca/devapps, access the City’s Development Application Search Tool, and input the File Number in the “Search” criteria. To view the application, please contact the undersigned planner.

Submission Requirements:

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Please provide any comments to the undersigned planner by April 24, 2014.

Natalie Persaud
City of Ottawa
Planning and Growth Management Department
110 Laurier Avenue West, 4th floor
Ottawa, ON K1P 1J1
613-580-2424, ext.12681
Facsimile: 613-580-2576
Natalie.persaud@ottawa.ca



Résumé des propositions de modification au Règlement de zonage et de réglementation du plan d'implantation

N^{os} de dossier : D02-02-14-0029 et D07-12-14-0044

Date : 27 mars 2014

Requérante/Représentante : David Mailing Architect Associates Inc.

Propriétaire : 795144 Ontario Inc.

Adresse : 57, avenue Kyle, Ottawa (Ontario) K2S 1G9

Adresse : 140, croissant Stonehome, Almonte (Ontario) K0A 1A0

Téléphone : 613-836-4040

Téléphone : 613-223-5250

Emplacement

L'adresse municipale de l'emplacement visé est le 1575, chemin Diamondview. Il s'agit d'une parcelle d'environ 46 000 mètres carrés située dans l'angle sud-ouest de l'intersection des chemins March et Diamondview à l'est de l'autoroute 417, dans le quartier 5.

Description de l'emplacement et du secteur avoisinant

L'emplacement vacant est entouré d'autres terrains vacants et d'utilisations agricoles. Au sud le long du chemin Diamondview il y a des utilisations résidentielles. L'aéroport de Carp se trouve à l'est.

Détails de la modification au Règlement de zonage

Le zonage actuel de l'emplacement en question est (RC5[227r] S11r-h), une Zone commerciale rurale, sous-zone 5, exception 227r, Annexe 11r, aménagement futur (RC5[227r] S11r-h). La requérante propose la modification du zonage actuel à (RC5), une Zone commerciale rurale, sous-zone 5 afin de permettre la construction et l'exploitation d'une installation de vente de matériel et de véhicules lourds qui comprendrait également l'entretien et la location de véhicules. La proposition vise aussi à supprimer l'annexe qui impose des restrictions à la hauteur de bâtiment ainsi qu'à supprimer la disposition d'aménagement futur (« h »). La hauteur maximale de bâtiment permise selon les dispositions de la zone RC5 est de 11 mètres. L'examen de la demande pourrait donner lieu à d'autres modifications au Règlement de zonage.

Détails de la proposition de réglementation du plan d'implantation

L'aménagement proposé consiste en un bâtiment de plain-pied d'une surface de plancher hors œuvre brute d'environ 1 800 mètres carrés. L'on accédera à l'emplacement depuis le chemin Diamondview. Il est prévu aménager 28 places de stationnement pour automobiles et une aire de chargement à l'arrière du bâtiment proposé. Il est également planifié de construire ultérieurement un entrepôt d'une surface de plancher hors œuvre brute de 1 865 mètres carrés. L'aménagement sera pourvu de services privés.

Demandes connexes

S.O.

Délais et pouvoir d'approbation

La « date d'examen en temps voulu », c.-à-d. la date limite à laquelle le Comité de l'agriculture et des questions rurales de la Ville examinera la demande de modification au Règlement de zonage, est le **3 juillet 2014**.

Renseignements supplémentaires

Afin d'obtenir de plus amples renseignements sur cette proposition, c.-à-d. les plans, les études et les évaluations, accédez à l'outil de recherche des demandes d'aménagement à ottawa.ca/demdam et entrez le numéro de dossier dans le champ « Recherche ». Pour consulter la demande ou toute information ou tout document relatif à ladite demande, veuillez communiquer avec l'urbaniste soussigné.

Avis et exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision du Conseil municipal d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Veillez soumettre tout commentaire à l'urbaniste soussigné d'ici au 24 avril 2014.

Jeff McEwen

Ville d'Ottawa

Urbanisme et Gestion de la croissance

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Téléphone : 613-580-2424, poste 16597

Télécopieur : 613-580-2576

Courriel : jeff.mcewen@ottawa.ca